



Internationale Kommission zum Schutz des Rheins  
Commission Internationale pour la Protection du Rhin  
Internationale Commissie ter Bescherming van de Rijn

## **Liens entre le programme Rhin 2040 et les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU**

**16<sup>e</sup> Conférence ministérielle sur le Rhin**

**13 février 2020, Amsterdam**

## Liens entre le programme Rhin 2040 et les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 de l'ONU



© The water-centric 17 Sustainable Development Goals for each sector; Makarigakis and Jimenez-Cisneros; reproduction autorisée

### Introduction

Les ministres compétents pour le Rhin ont adopté le programme Rhin 2040 en février 2020. Ce programme repose sur le programme antérieur Rhin 2020 et a pour objectif faitier un bassin du Rhin géré durablement, résilient aux impacts du changement climatique et dont les cours d'eau sont de précieux lieux de vie pour la nature et pour l'homme.

Le programme Rhin 2040 et ses objectifs sont en conformité avec les objectifs de développement durable (ODD) de l'Agenda 2030 des Nations Unies. De nombreuses mesures que prennent les États du bassin du Rhin pour atteindre les objectifs du programme Rhin 2040 ont également un effet positif sur les ODD.

Les principes du programme Rhin 2040 sont tout d'abord présentés ci-dessous sous forme de nouveaux pictogrammes mis au point par la CIPR. Les liens thématiques entre les sujets traités au sein de la CIPR et les 17 ODD de l'Agenda 2030 sont ensuite mis en

évidence. On s'efforce notamment de faire ressortir les activités de la CIPR qui contribueront dans les 10 prochaines années à l'atteinte des ODD en 2030.

## Principes du programme Rhin 2040 de la CIPR



Neuf États ou régions se partagent le bassin du Rhin. La Suisse, la France, l'Allemagne, le Luxembourg, les Pays-Bas et la Commission européenne, membres de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR), coopèrent avec l'Autriche, le Liechtenstein, la Région belge de Wallonie et l'Italie pour un écosystème intact, une bonne qualité de l'eau et un usage durable du Rhin et de ses affluents.



le Rhin relie les Alpes et la mer du Nord. Conformément à l'ambition première de rendre le Rhin et son bassin plus résilient aux impacts du changement climatique et de le gérer durablement, les objectifs centraux sont les suivants :

1. Habitats connectés et biodiversité enrichie
2. Bonne qualité des eaux
3. Réduction des risques d'inondation
4. Maîtrise des étiages



Les objectifs concrets visés à l'horizon 2040 sont entre autres le rétablissement de la continuité pour les poissons migrateurs et la restauration d'habitats typiques du milieu rhénan ainsi que l'accroissement de la biodiversité dans le Rhin et dans l'espace rhénan. Dans le volet de la qualité de l'eau, on vise notamment à réduire les apports dans les eaux de nutriments et de polluants, y compris de micropolluants, provenant des systèmes urbains de collecte et de traitement des eaux usées, de l'agriculture, de l'industrie et des PME. Les conséquences d'épisodes d'étiage (prolongés) doivent également être atténuées.



60 millions de personnes vivent dans le bassin du Rhin. Le Rhin est le principal axe culturel et commercial en Europe centrale. Les multiples usages des cours d'eau, tels que la production d'eau potable pour 30 millions de personnes, l'industrie, l'agriculture et la navigation ainsi que la protection contre les inondations, sont à concilier avec les intérêts de protection des milieux et des ressources naturelles.



Différents Groupes de travail et d'experts, dotés d'un mandat défini, traitent toutes les questions techniques découlant de la mise en œuvre de la Convention pour la protection du Rhin et du programme Rhin 2040 ainsi que du droit communautaire. Des décisions sont prises en Assemblée plénière de la CIPR une fois par an.



Outre les neuf États et régions, de nombreuses organisations gouvernementales et non gouvernementales participent aux travaux de la CIPR où sont partagées des connaissances techniques, des expériences et des approches de solutions. Les populations sont sensibilisées à la thématique de la protection des eaux au travers des travaux de communication.

## Liens entre le programme Rhin 2040 et les ODD

Le programme Rhin 2040 de la CIPR met notamment l'accent sur l'**ODD 6** et ses huit cibles. Le programme contribue toutefois aussi fortement à l'atteinte d'autres ODD.



« *Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau* »

À propos des cibles 6.1 et 6.2 : dans le bassin du Rhin, 99 % des ménages sont raccordés à un réseau d'alimentation en eau potable et 96 % des eaux usées sont épurées dans des stations de traitement des eaux usées. Les cibles 6.1 et 6.2 de l'ODD 6, à savoir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement, constituent un standard européen depuis plusieurs décennies.

Le programme Rhin 2040 contribuera en outre à l'atteinte de la cible 6.3 : *d'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.*

À propos de la cible 6.4 : *d'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau*, on peut retenir que les populations du bassin du Rhin n'ont jusqu'à présent souffert de pénurie d'eau qu'à l'échelle locale. L'utilisation rationnelle de l'eau dans tous les secteurs joue néanmoins un rôle important en regard des effets attendus du changement climatique et d'épisodes d'étiage éventuellement plus fréquents. L'éventualité de pénurie d'eau doit donc être mieux prise en compte à l'avenir.

La cible 6.5 : *d'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient* est un aspect important dans la mise en œuvre du programme Rhin 2040 qui vise en premier lieu à faire du **bassin du Rhin un milieu géré durablement et résilient aux impacts du changement climatique**. Ceci ne peut porter de fruits que si tous les secteurs à tous les niveaux basent leurs réflexions, leurs planifications et leurs actions sur une approche intégrée. Les États coopèrent à l'échelle transfrontalière au sein de la CIPR depuis 70 ans.

La cible 6.6 : *d'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs* est également un volet important du programme Rhin 2040 dans son ensemble et est décrite en particulier dans le projet de mise en réseau des biotopes sur le Rhin qui encourage fortement le développement de la biodiversité.

Conclusion : Le programme Rhin 2040 et ses mesures, notamment en matière d'écologie et d'amélioration de la qualité de l'eau, des matières en suspension et des sédiments ainsi que de réduction de la contamination du biote, contribuent à la gestion intégrée des ressources en eau par la coopération transfrontalière et ainsi à l'atteinte de l'ODD 6.



**Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.**

Cible 11.5 : *d'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable*

Cible 11b : *d'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux*

Le programme Rhin 2040 contient des objectifs et des mesures d'amélioration de la gestion des risques d'inondation et fait ainsi référence à la gestion des risques de catastrophe. Le programme fixe également des objectifs et des mesures quant aux impacts d'épisodes d'étiage, entre autres le développement d'approches communes pour mieux maîtriser les épisodes d'étiage.



**Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.**

Cible 13.1 : *renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat*

L'objectif central du programme Rhin 2040 est de faire du **bassin du Rhin un milieu géré durablement et résilient aux impacts du changement climatique**. Le changement climatique a des impacts sur le régime hydrologique et la température de l'eau, et ces impacts se répercutent sur l'écologie et la biodiversité du milieu aquatique ainsi que sur les usages des cours d'eau. En finalisant en 2015 sa stratégie d'adaptation au changement climatique, la CIPR a posé les bases d'une approche pluridisciplinaire ajustée à l'échelle internationale pour prendre en compte le changement climatique et combattre ses répercussions. La stratégie CIPR d'adaptation au changement climatique doit être actualisée en conformité avec les stratégies nationales d'adaptation au changement climatique.



**Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins de développement durable.**

Cible 14.1 : *d'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments*

Cible 14.2 : *d'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans*

Les mesures figurant dans le programme Rhin 2040 pour le bassin du Rhin contribuent également à protéger le milieu marin, p. ex. en réduisant les apports de nutriments, de polluants et de déchets dans les mers et océans ou en améliorant la continuité pour les poissons passant des eaux de mer aux eaux douces et réciproquement.

Toutes les mesures du programme Rhin 2040 de la CIPR, qui améliorent la fonctionnalité de l'écosystème rhénan et portent sur la continuité du cours principal et de ses affluents et la (re)mise en connexion des eaux douces et de la mer du Nord/de l'Atlantique via les zones d'embouchure, contribuent pour une part importante à l'atteinte de l'ODD 14.



***Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.***

**Cible 15.1 :** *d'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et de services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux*

Le programme Rhin 2040 et son projet de mise en réseau de biotopes, de préservation et d'extension du milieu alluvial contribuent pour une part importante à protéger, préserver, restaurer et étendre les zones alluviales et humides, à réduire la dégradation des milieux naturels, à stopper la perte de diversité biologique, à protéger d'ici 2020 les espèces menacées et à prévenir leur disparition. La mise en œuvre du Plan directeur 'Poissons migrateurs' contribue également à accroître la biodiversité.

**Il existe par ailleurs des effets synergiques et des interactions avec les ODD suivants :**



***Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.***

**Cible 2.4 :** *d'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.*

Le programme Rhin 2040 prévoit également d'intensifier la coopération avec le monde agricole et de promouvoir les méthodes de culture biologique et l'extensification de l'agriculture à proximité des cours d'eau. Il vise à gérer le Rhin et son bassin versant pour en faire un milieu résilient aux impacts du changement climatique. Le programme contribue ainsi également à l'atteinte de l'ODD 2.





***Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.***

*Cible 3.9 : d'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses et la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol*

Les mesures que les États prennent sur le Rhin et dans son bassin versant visent à réduire sensiblement la pollution et la contamination de l'air, de l'eau et des sols. Elles contribuent ainsi à l'atteinte de l'ODD 3.



***Établir des modes de consommation et de production durables***

*Cible 12.2 : d'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles.*

*Cible 12.8 : d'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature.*

Le programme Rhin 2040 vise à faire du bassin du Rhin un milieu géré durablement et résilient aux impacts du changement climatique. Les expériences acquises dans le cadre de la gestion internationale de bassins transfrontaliers et la protection des eaux sont partagées et discutées en profondeur avec les nombreux visiteurs et groupes de visiteurs du monde entier se rendant au secrétariat de la CIPR, dans les États du bassin du Rhin, lors de congrès et de conférences. Le programme soutient ainsi également l'atteinte de l'ODD 12.



***Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins de développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous***

*Cible 16.7 : d'ici à 2030, faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.*

*Cible 16.10 : garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux.*

Les États du bassin du Rhin coopèrent depuis 70 ans au sein de la CIPR à l'échelle transfrontalière et de manière transparente. Des groupes d'acteurs importants sont associés activement aux travaux des organes de la CIPR. Tous les programmes, rapports et publications sont d'accès public et à la disposition des populations des États du bassin du Rhin dans leurs langues maternelles. Ce mode de travail, respectueux de l'ODD 16, se poursuivra également avec le programme Rhin 2040.

